

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de
SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2022

Présents : Monsieur Hugues LEGRAND, Maire,
Mesdames Sylvie DUBOIS, Ghislaine GOSSE, Nadine GENNOT, Anne DECLERCK, Coralie DESSENNE.

Messieurs Jacques HENOUX, Dominique MINCHEZ, Frédéric LOBRY, Michel DUPONT, Bernard COLLET.

Absents : Mme Marie-Hélène BOILET, Jessica BRACONNIER et Mrs Philippe HERLIN et Thibaut HEISSLER.

Secrétaire : Monsieur Bernard COLLET.

Date de convocation : 9 février 2022

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2021 est approuvé.

MISE A DISPOSITION SALLE DEVENIR EN VERMANDOIS

Le Maire expose qu'une salle sous l'Eglise est mise à disposition de Devenir en Vermandois pour l'action « SESAME VERS L'INSERTION » en direction de la population du territoire les mardis et jeudis.

Au vu des dépenses d'électricité et en accord avec Devenir en Vermandois, une participation financière de 400 € pour l'année 2021 leur sera demandée.

SUBVENTIONS 2022 ASSOCIATIONS

Les subventions aux sociétés locales sont votées comme suit :

➤U.S.S.	2 150 €
➤Ensemble Musical Seboncourtois	2 150 €
➤Société de chasse	350 €
➤Chœur Show	350 €
➤Les Amis de l'école	350 €
➤Energym Seboncourtoise	350 €
➤Comité des fêtes	350 €
➤Archers de Seboncourt	350 €
➤Anciens combattants	350 €
➤Body rythmique	350 €
➤Un Rayon de soleil	350 €
➤Pétanque Club Seboncourtois	350 €

Une subvention de 100 € est attribuée à l'association Gincountry.

Les subventions ne seront mandatées qu'après fourniture du bilan annuel de chaque société.

SUBVENTIONS DIVERSES

Une subvention de **40 €** sera versée aux organismes suivants : Association française des sclérosés en plaques, Ligue Nationale contre le cancer, Croix-Rouge française, Secours Populaire, Association des donneurs de sang bénévoles de Bohain et ses environs, Souvenir Français et **100 €** seront alloués à l'ADMR et à l'association des Restaurants du cœur de l'Aisne.

DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, il est prévu au III de l'article 4 « *les assemblées délibérantes collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance.* » soit avant le 17 février 2022.

En matière de Prévoyance, à partir du 1^{er} janvier 2025, une participation employeur sera obligatoire avec un minimum de 20 % d'un montant de référence fixé par décret et non de la cotisation, En matière de Santé, à partir du 1^{er} janvier 2026, une participation employeur sera obligatoire avec un minimum de 50 % d'un montant de référence fixé par décret et non de la cotisation, Le conseil municipal prend acte du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

Ajout à l'ordre du jour :

CREATION DE POSTE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE

Le centre social et culturel de Bohain est agréé pour recruter des volontaires entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) à raison de 24 h/semaine pour une durée de 8 mois en service civique sur le territoire du Pays du Vermandois, afin d'effectuer des missions d'intérêt général au sein de collectivités ou d'associations.

Le service civique s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Ces missions doivent entrer dans les domaines :

- Culture et loisirs,
- Développement international et action humanitaire,
- Education pour tous,
- Environnement,
- Intervention d'urgence en cas de crise,
- Mémoire et citoyenneté,
- Santé,
- Solidarité,
- Sport.

Un volontaire pour une mission de service civique perçoit 580,62 € dont :

- 473,04 € est versé par l'Etat,
- 107,58 € est versé par la structure d'accueil.

Le Centre Social et Culturel gère les démarches administratives ainsi que le suivi du jeune.

Le conseil municipal décide :

- de prévoir trois contrats d'engagement de service civique à compter du 1^{er} mars 2022,
- d'autoriser le Maire à définir les missions des volontaires,
- de l'autoriser à signer tous documents avec le centre social du Vermandois et les volontaires.

Les dépenses correspondantes à cette mission seront inscrites au budget de la commune.

AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire informe que le Centre Social et Culturel de Bohain a mis en place une Epicerie solidaire itinérante, qui a pour mission principale de permettre à des personnes qui rencontrent des difficultés ponctuelles et/ou durables de trouver un soutien temporaire et un accompagnement par

un accès facilité à des produits de consommation courante. Elle propose des produits alimentaires de base (produits secs, frais et surgelés et des produits d'hygiène et de première nécessité).

Cette épicerie sera itinérante sur tout le Pays du Vermandois.

La participation des bénéficiaires a été fixée entre 20 et 30 % de la valeur marchande des produits.

Le bénéficiaire doit avoir une problématique à régler ou un projet à mener.

Le reste à vivre pour l'instant a été fixé à 7 euros par jour par personne. Cette dernière ne doit pas bénéficier des aides déjà en place (Restos du cœur, St Vincent de Paul, ...).

Chaque demande sera étudiée par une commission du centre social, qui fera également le lien avec les travailleurs sociaux.

La séance est levée à 19 H 40.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le 17 février 2022,

Le Maire,

Hugues LEGRAND

